



1/5

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2007**

### **COMPTE-RENDU**

*Avant d'ouvrir la séance, à propos de l'enneigement, Monsieur le Maire indique à l'assistance que la station devrait fermer à la fin de la semaine et non le 20 avril comme prévu en raison du trop faible enneigement. Il remercie tous les professionnels pour leur travail et notamment les dameurs qui pendant toute cette saison ont fait en sorte que la neige soit de qualité pour les skieurs et ceci dans des conditions très difficiles.*

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2006.

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET PRINCIPAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET PRINCIPAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat en réserve à hauteur de 6 131 041,66 €uro et le solde pour 2 510 183,34 €uro en report à nouveau.

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal – à l'unanimité – adopte le Compte Administratif 2006.

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat en réserve à hauteur de 447 365,70 €uro et le solde pour 353 337,84 €uro en report à nouveau.

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal – à l'unanimité – adopte le Compte Administratif 2006.

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat en réserve à hauteur de 195 687,97 €uro et le solde pour 142 171,04 €uro en report à nouveau.

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2006.



**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET  
ANNEXE DE LA CULTURE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET ANNEXE DE LA CULTURE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de ce résultat soit 9 062,57 € en report à nouveau.

**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal – à l'unanimité – adopte le Compte Administratif 2006.

**EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET  
ANNEXE DES TRANSPORTS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif.

**TRAVAUX DE PISTES ET D'ENNEIGEMENT DE CULTURE – APPROBATION DU PROGRAMME SEMJ**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'équipement proposé par la SEMJ, conformément à la convention de concession qui précise la participation financière de la Commune à hauteur de 50% du coût hors taxes, soit 43 783,01 € au titre des travaux d'enneigement artificiel et 76 182,70 € au titre des travaux de pistes. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**LIAISON RD 902-RD 909 - DEVIATION DE SAINT GERVAIS – CONVENTION ENTRE LE  
DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dans le cadre de la réalisation de la déviation de Saint Gervais, une convention doit être établie entre le Conseil Général de la Haute Savoie et la Commune de Saint Gervais afin de

- définir les caractéristiques de l'ouvrage et son financement,
- affecter la maîtrise d'ouvrage,
- définir la domanialité des voies et le déclassement d'une partie de la RD 902,
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service,
- autoriser le Département à réaliser les travaux dans les emprises concernées

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

*Monsieur le Maire précise que l'ouvrage devrait être terminé pour 2009.*

**LIAISON RD 902-RD 909 - DEVIATION DE SAINT GERVAIS – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET**

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet établi dans le cadre de la réalisation de la déviation de Saint Gervais.

Il est précisé que cet avant-projet est établi afin de définir avec précision l'ensemble des données techniques de l'ouvrage.



**MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR LA SCI LA GRANDE BAIE REPRESENTEE PAR LE GROUPE MORNAY L'EMPLACEMENT RESERVE N°17 BIS DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) APPROUVE LE 15/02/2006**

Considérant que l'endroit prévu au P.L.U n'apparaît pas opportun compte tenu d'une part du coût global des propriétés, et d'autre part de la destination à usage de résidence hôtelière qui garantit une activité touristique, le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide de ne pas donner suite à la mise en demeure d'acquérir et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**RETROCESSION AU CONSEIL GENERAL DU TERRAIN BOUVIER-DELOT ACQUIS PAR LA COMMUNE**

Dans le cadre de la sécurisation de la RD 909, et afin de ne pas retarder la procédure, la Commune a acheté pour le Conseil Général, une propriété au lieudit « Bois des Amerands d'en Haut » au prix de 45 000 €uros ; le Conseil Général accordant en contrepartie une subvention équivalente au montant de l'acquisition.

Afin de poursuivre l'opération, le Conseil municipal – à l'unanimité - accorde la rétrocession de la propriété à titre gratuit au Conseil Général, sollicite le remboursement des frais, soit 1 635,16 €uros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte notarié.

**AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE DU FAYET 3<sup>EME</sup> TRANCHE**

Dans le cadre de la tranche 3 de l'aménagement du centre ville du Fayet, entre le carrefour des Allobroges et l'hôtel « La Chaumière », le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide d'acquérir pour l'€uro symbolique les propriétés suivantes :

**ACQUISITION COMMUNE / CONSEIL NOËL : 10 m<sup>2</sup>**

**ACQUISITION COMMUNE / CONSEIL NOËL : 20m<sup>2</sup>**

**ACQUISITION COMMUNE / SCI J.A.G.M : 18 m<sup>2</sup>**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces trois dossiers et notamment les actes notariés.

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des propriétaires qui ont accepté cette transaction.*

**REGULARISATION DU CHEMIN DU VERNET**

Dans le cadre de la régularisation du chemin du Vernet, le Conseil Municipal accepte l'acquérir pour l'€uro symbolique les propriétés suivantes :

**ACQUISITION COMMUNE / BOUCLIER JEAN : 204 m<sup>2</sup>**

**COPROPRIÉTÉ DUFFOUG : 2 m<sup>2</sup>**

**EYNARD BERNARD :61 m<sup>2</sup>**

**MAGGLIOCCO JULIA :1 482 m<sup>2</sup>**

**MAGGLIOCCO FRANCK : 236 m<sup>2</sup>**

**INDIVISION EYNARD – MAGGLIOCCO : 256 m<sup>2</sup>**

**MALLERET JEAN-PAUL :1 m<sup>2</sup>**

**MERMOUX DAVID : 25 m<sup>2</sup>**

**INDIVISION ROMAND : 108 m<sup>2</sup>**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers et notamment les actes notariés.

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des propriétaires qui ont accepté cette transaction.*



### **REGULARISATION DU CHEMIN LOUIS VIALLET**

Dans le cadre de la régularisation du chemin Louis Viallet (anciennement chemin de la Toile), le Conseil Municipal - à l'unanimité - accepte l'acquérir pour l'€uro symbolique les propriétés suivantes :

**INDIVISION HUGUENOT** : 47 m<sup>2</sup>

**VIALLET FRANÇOIS** : 11 m<sup>2</sup>

**INDIVISION MERRY** : 1 743 m<sup>2</sup>

**CHAPPON FRANÇOIS** : 16 m<sup>2</sup>

**CHAMBEL FRANÇOIS ET LAURENCE** : 11 m<sup>2</sup>

**POUPINAIS CHRISTIAN ET SYLVIE** : 57 m<sup>2</sup>

**COSSON SEBASTIEN ET CELINE** : 32 m<sup>2</sup>

**ZITTEL CHARLES** : 7 m<sup>2</sup>

**DIDON DOMINIQUE ET CATHERINE** : 62 m<sup>2</sup>

**DURNEZ SIMONE** : 14 m<sup>2</sup>

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers et notamment les actes notariés.

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des propriétaires qui ont accepté cette transaction.*

### **ACQUISITION COMMUNE / ASSOCIATION IMMOBILIERE ASSOMPTION**

Suite à la coupe d'un arbre sur la propriété de l'Association Immobilière Assomption, cette dernière a proposé à la Commune d'acquérir le reliquat de terrain concerné, soit environ 24 m<sup>2</sup>. Le montant de la cession du terrain à la Commune est fixé à la valeur des travaux réalisés par celle-ci, soit 1000 €uros H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce terrain en passant outre l'avis des Domaines, accepte l'accord passé avec l'Assomption, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier notamment l'acte notarié.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE / SCI LES FERMES DE SAINT-GERVAIS EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES**

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la convention entre la SCI Les Fermes de Saint Gervais et la Commune afin de tenir compte des besoins croissants du quartier et de régulariser l'installation d'un équipement de tri sélectif par la Commune.

### **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2006**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Article L 2241-1, le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2006 est présenté au Conseil Municipal. Les élus approuvent ce bilan qui fait notamment apparaître des acquisitions pour 49 380 m<sup>2</sup> pour un montant total d'acquisition de 1 788 909,07 €uros. Les surfaces cédées par la Commune sont de 1 061 m<sup>2</sup> pour un montant total de 150 942,49 €uros,



Monsieur le Maire donne ensuite une information concernant la modification du P.L.U. :  
« Il ne s'agit que d'opérations techniques pour lequel le Maire prend un simple arrêté et ouvre une enquête publique. Je n'ai pas obligation d'en informer le conseil municipal mais il me semble important de le faire.

La modification a pour objet :

- de faire « un toilettage » du règlement pour le rendre plus claire et plus efficace.
- Il s'agit aussi de modifier le code de l'urbanisme afin de supprimer les références aux codes nationaux puisqu'une réforme nationale doit être effectuée.
- Une zone constructible à l'aval de La Résidence doit être modifiée afin d'être rendue plus dense.
- La commune a également le projet de réaliser un centre de secours dans le cadre du réaménagement de la zone du Chatelet ; projet retenu par le SDIS. Pour ce faire, il faut là aussi modifier les orientations particulières du P.L.U. qui initialement préoyaient le centre de secours à côté de la patinoire.
- Enfin, à côté du casino du Fayet, le PLU ne permet pas actuellement la construction d'hôtels, de restaurants ou d'activités de loisirs. Il sera modifié en ce sens. »

Monsieur le Maire précise également : « L'enquête publique ne concernera que les points que je viens de citer. Il ne sera aucunement question de modifier d'autres éléments du P.L.U. »

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des marchés publics passés pendant le mois de mars 2007, et des « Décisions du Maire. »

Il donne lecture de l'Agenda du mois.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
Conseiller Général du Canton  
de Saint Gervais,

Jean-Marc PEILLEX

Compte-rendu affiché du ..... 2007 au ..... 2007